



Je souhaite travailler pour une autre fonction au sein de l'EN

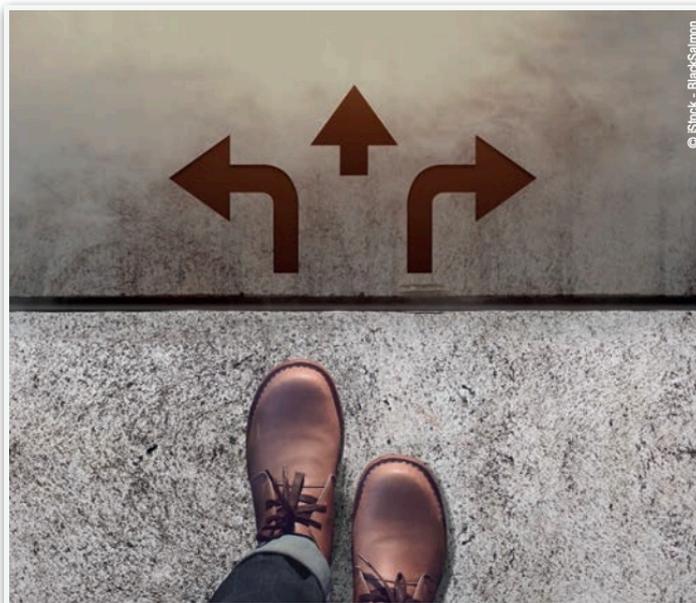
L'Éducation nationale offre des perspectives d'évolution à ses personnels, annoncées pompeusement dans les Lignes Directrices de Gestion qui promettent « *un accompagnement continu des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation* ». Ces évolutions professionnelles au sein de l'Éducation nationale sont au final assez limitées et demandent un vrai investissement de la part des intéressés.

Plusieurs corps et fonctions ne sont d'ailleurs accessibles qu'après avoir exercé comme enseignant, personnel d'éducation, d'orientation ou administratif par exemple : ce sont d'abord les fonctions dites d'encadrement à savoir les personnels de direction et d'inspection. L'accès se fait par concours, mais aussi par la liste d'aptitude (115 postes ouverts pour la rentrée 2022) et le détachement (30 postes pour la rentrée 2022 dont la liste est publiée sur le site Place de l'emploi public).

Notre administration veut pousser une partie de ses personnels vers l'enseignement. Des personnels administratifs sont orientés vers des enseignements technologiques, professionnels ou vers un enseignement lié à leur formation. Des personnels de santé peuvent aussi être dirigés vers l'enseignement technologique. Cependant, malgré de réelles réussites individuelles, de telles démarches sont rarement couronnées de succès.

Dans le sens inverse, plus demandé par les personnels, il faut reconnaître aussi le nombre réduit de réussites de l'enseignement vers les filières administrative, sanitaire et sociale. La formation initiale et les moyens mis en œuvre sont trop souvent insuffisants.

L'Éducation nationale est un mauvais élève quand il s'agit de former ses personnels, bien loin des prétentions affichées dans ses lettres d'intention. Des difficultés concrètes souvent relevées par le SNALC compliquent les choses : offre de formation limitée et souvent lointaine, mobilité géographique contrainte et réticences au sein de l'Éducation nationale à accueillir des professeurs pour d'autres fonctions. C'est peut-être ce dernier élément qui est le plus difficile à accepter...



Contactez-le SNALC Toulouse :



05 61 13 20 78



juris@snalctoulouse.fr